



Vente de produit d'occasion en les faisant passer pour du neuf.

Par **nicolas7701**, le **05/12/2010** à **23:22**

Bonsoir,

J'aimerais connaître mes droits sur ce qui m'est arrivé et surtout si je suis protégé en tant que consommateur.

Je m'explique, j'ai récemment acheter un jeux vidéo neuf dans un célèbre magasin du val d'europe.

Lors du paiement je n'ai pas fait attention c'est en ouvrant mon sac après que j'ai remarqué que le jeu n'était pas sous blister et que l'autocollant situé sur le coté de la boîte (qui certifie que le jeu n'as jamais été ouvert) avait été arraché.

Manifestement je viens de payer un produit d'occasion au prix d'un produit neuf.

Je suis bien sûr retourné voir le vendeur après, celui-ci ma limite hurler dessus en stipulant que ce n'était pas l'emballage que j'achetais mais le DVD du jeu.
Et que le produit avait servie pour le faire tester à sa clientèle.

Seulement, à aucun moment le vendeur m'en a informé lors du paiement. Et si je me rappelle de mes cours de droit, vendre un produit d'occasion au prix du neuf reste puni par la loi.

Le problème c'est que je voulais l'offrir ce jeux, je n'ai pas envie d'offrir un produit d'occasion.

J'ai bien sûr conservé mon ticket de caisse et j'attends une réponse de leurs service après vente.

Je vous remercie de toute l'aide que vous pourrez m'apporter.

Cordialement